

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020

Présents : Grandin Michaël, Gallier Claude, Ozouf Barbara, Le Champion Gonzague, Leredde Chantal, Cozic Patrick, Fleury Guylaine, Furcy Jackie, Marie Brigitte, Garnier Bruno, Boullot Anicet, Cailliez Dominique, Coutard Rachel, Gilles Sébastien, Gros Bernard, Lefort Martine, Lerendu Sabrina, Lesouef Christine, Louis Allain, Marie François, Mariette Alicia, Meunier Daniel, Moulin Michèle, Piedagnel Gilbert, Travers Julie.

Absents ayant donné procuration :

Dufour Géraldine qui avait donné procuration à Grandin Michaël,
Lecote Béatrice qui avait donné procuration à Furcy Jackie.

Absents excusés :

Devi Elisabeth, Lebedel Christophe.

Secrétaire de Séance : M. Boullot Anicet.

I – COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 25 AOUT 2020

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 25 août 2020.

M. le Maire transmet les remerciements reçus de la Banque Alimentaire ainsi que l'association Quarteron'sclub pour les aides apportées par le Conseil Municipal de Torigny.

II – BILAN DE LA RENTREE SCOLAIRE 2020 - COUTS SCOLAIRES 2019

M. Gallier, Maire délégué de Torigni-sur-Vire et chargé des affaires scolaires fait le point sur la rentrée scolaire 2020. Il rapporte au Conseil que cette rentrée s'est bien passée avec un protocole sanitaire moins contraignant qu'au mois de juin dernier.

Les effectifs :

Torigni : 179 élèves (comme en 2019) : 76 en maternelle et 103 en primaire.

Guilberville/Giéville : 187 élèves (-19 par rapport à 2019) 64 en maternelle et 123 en primaire.

Ecole du Sacré Coeur : 147 élèves dont 44 de Torigny-les-Villes (12 maternelles et 32 primaires).

Collège A. Camus : 468 élèves.

Soit 981 élèves sur la commune de Torigny-les-Villes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les coûts scolaires :

Coût réel d'un élève de maternelle année 2019 : 1 085 € (1 034 € en 2018)

Coût réel d'un élève d'élémentaire année 2019 : 307 € (345 € en 2018).

III – AUTORISATION REGLEMENT FACTURES SUR LA LIGNE FETES ET CEREMONIES

Suite au renouvellement du Conseil Municipal (délibération déjà votée à la création de la commune nouvelle), pour la bonne gestion de divers événements, le Conseil décide à l'unanimité, d'autoriser le Maire à mandater les factures sur l'article 6232 « fêtes et cérémonies » :

Cérémonies commémoratives,

Repas annuels des retraités,

Fête des Habitants,

Inaugurations diverses et animations locales de Torigny-les-Villes,

Evènements familiaux touchant les élus et le personnel,

Factures de bons d'achats, cadeaux.

IV – REGLEMENT INTERIEUR DE LA Garderie Municipale

Mme Mariette, Conseillère déléguée à la jeunesse, présente le projet de règlement intérieur de la garderie municipale. Ce document a pour objectif de rappeler aux usagers les règles de fonctionnement de cet accueil périscolaire.

M. Cailliez constate que ce règlement ne concerne qu'une des deux garderies municipales (Torigni-sur-Vire gérée en régie direct). Il souhaite une harmonisation des 2 structures tout en tenant compte des spécificités locales et des besoins des parents.

M. le Maire répond que les règlements des 2 structures se ressemblent tout en adaptant les horaires aux besoins spécifiques de chaque site. A ce jour l'une des structures est gérée par une association.

A la majorité des membres (1 abstention), le Conseil valide ce projet.

V – POINT DOSSIER : MUR GRIMALDI

M. le Maire informe les élus qu'une réunion publique à destination des propriétaires et habitants jouxtant le Mur Grimaldi sera organisée le 30 septembre 2020. Actuellement, afin de programmer les travaux de confortement définitifs, la mairie sollicite les partenaires financiers suite aux conseils de la DRAC.

Pour répondre à la question de M. Piedagnel, M. le Maire précise que le choix du maître d'œuvre pour les travaux se fera lorsque le plan financement sera achevé.

Les chiffres :

	PHASE 1	PHASE 2	PHASE 3	
Travaux	356 147,50 €	199 605,00 €	290 010,00 €	845 762,50 €
Maitrise œuvre	33 130,00 €	19 010,00 €	27 620,00 €	79 760,00 €
TOTAL	389 277,50 €	218 615,00 €	317 630,00 €	925 522,50 €

VI – POINT DOSSIER : EXTENSION 4 LOGEMENTS A LA GENDARMERIE

M. Le Champion, adjoint chargé des finances, présente les différents lots des travaux :

- La SARL Laurent Godard : 218 082.28 € HT pour le lot N° 1 – Gros œuvre,
- AMC FOLLIOU : 10 929.81 € HT pour le lot N°2 – Charpente,
- LEDUC SAS : 47 117.46 € pour le lot N° 3 – Couverture et bardage zinc, couverture bac acier,
- CORBET : 13 647.31 € HT pour le lot N° 4 – Etanchéité sur dalle béton,
- AMC FOLLIOU : 35 584.68 € HT pour le lot N° 5 – Menuiseries extérieures,
- GAUTIER : 37 449.93 € HT pour le lot N° 6 – Cloisons – doublages – isolation,
- AMC FOLLIOU : 36 040.23 € HT pour le lot N° 7 – menuiseries intérieures,
- RD PEINTURE : 23 317.26 € HT pour le lot N° 8 – peintures – revêtements muraux,
- LEBLOIS SAINT JAMES : 4 850.00 € HT pour le lot N° 9 – Sols souples,
- LENOBLE CARRELAGES : 17 760.91 € HT pour le lot N° 10 – Carrelage – Faïences,
- CTI BAT : 7 262.00 € HT pour le lot N° 11 – Serrurerie,
- TRAVAUX PUBLICS : 111 571.21 € HT pour le lot N° 12 – VRD,
- ATEE JOUBIN : 35 159.24 € HT pour le lot N° 13 – Electricité,
- BLIN LEMONNIER : 58 780.51 € HT pour le lot N° 14 – Plomberie – chauffage – ventilation.

Le montant total des travaux est de 657 552,83 € HT.

Cet investissement sera financé, d'une part avec le loyer de l'Etat, d'autre part par recours à l'emprunt. La commune recevra une subvention de 120 900 € de l'Etat. La commune a aussi sollicité la DETR (décision avant fin 2020).

VII – POINT DOSSIER : LOTISSEMENT LES SILLONS

M. Le Champion fait part à l'assemblée du résultat des consultations des entreprises :

	Lot n°1	Lot n°2	Lot n°3	Lot n°4	TOTAL
Entreprises	TP BOUTTE	TP BOUTTE	TPRF	LEBLOIS ENVIRONNEMENT	
Montant HT	429 801,90 €	184 985,40 €	70 306,50 €	109 825,15 €	794 918,95 €
Estimation HT	508 070,71 € -15,4%	195 675,54 € -5,5%	120 476,35 € -41,6%	105 861,57 € 3,7%	930 084,17 € -14,5%

M. Piedagnel demande quand les terrains seront mis en vente.

M. le Maire considère qu'il convient d'attendre pour le moment afin de connaître la décision concernant la construction des logements sociaux. Des simulations ont été réalisées aboutissant à des prix attractifs, ce qui devrait permettre une commercialisation rapide.

VIII – POINT DOSSIER : LOTISSEMENT BEL AIR ET LA PASSELAIE

Les voiries du lotissement Bel Air viennent d'être nettoyées, l'acte d'intégration dans le domaine public communal va être signé.

En ce qui concerne, le lotissement la Passelaie, la commune va se rapprocher du maître d'œuvre afin de programmer les travaux pour la voirie définitive ainsi que les clôtures en limite du domaine public.

IX – POINT DOSSIER : AMENAGEMENT DES ABORDS DU COLLEGE A. CAMUS

M. le Maire présente à l'assemblée le projet de sécurisation des abords du collège. A ce jour, le coût estimé pour la commune est de 478 000 € HT pour un projet de 800 000 € HT si l'on additionne l'ensemble des acteurs (Département, SDEM). Cet aménagement ne commencera pas avant 2021.

Le Conseil à l'unanimité décide d'autoriser le Maire à signer cette convention.

X – POINT DOSSIER : DIAGNOSTIC DU BATI EGLISE NOTRE DAME

Mme Ozouf, adjointe chargée de l'urbanisme, présente le rapport du diagnostic sanitaire de l'église Notre-Dame.

I/ ETUDES PRELIMINAIRES	
DIAGNOSTICS DE STRUCTURE	
Etude G2 AVP	9 500,00 €
Etat parasitaire	1 000,00 €
Diagnostic des maçonneries par campagne de carottages	6 500,00 €
Campagne de suivi des fissures de l'arc triomphal par capteurs	3 750,00 €
DIAGNOSTICS AVANT-TRAVAUX	
Diagnostic amiante avant travaux	3 500,00 €
Diagnostic plombs avant travaux	2 500,00 €
TOTAL I	26 750,00 €
II/ CONFORTEMENT / REHABILITATION DU BÂTI	
Lot 01 MACONNERIE - PIERRE DE TAILLE-	
Installations de chantier	45 000,00 €
Traitement des eaux pluviales	7 925,00 €
Travaux préparatoires / traitements	73 662,00 €
Maçonnerie / pierres de taille	184 108,10 €
Travaux intérieurs	10 400,00 €
Lot 02 CHARPENTE BOIS	32 070,00 €
Lot 03 COUVERTURES-	39 893,00 €

TOTAL 2	393 058,10 €
III/ RESTAURATION / RESTITUTION DES MATERIAUX ET VOLUMES	
MACONNERIE - PIERRE DE TAILLE	
<i>Travaux préparatoires / traitements</i>	800,00 €
<i>Maçonnerie / pierres de taille</i>	22 145,00 €
<i>Travaux intérieurs</i>	124 250,00 €
<i>Vitraux</i>	48 070,00 €
<i>Menuiseries extérieures</i>	30 600,00 €
<i>Menuiseries intérieures</i>	28 500,00 €
<i>Revêtements de sols</i>	4 200,00 €
<i>Electricité</i>	23 680,00 €
TOTAL 3	282 245,00 €
Montant € HT	702 053,10 €
TVA 20%	140 410,62 €
Montant € TTC	842 463,72 €

M. Cailliez considère que cette estimation est particulièrement élevée.

Le Maire alerte sur les problèmes de structure du bâtiment, notamment sur l'un des côté, qui nécessitera une sécurisation de l'édifice. Le diagnostic fourni par le cabinet constitue un document très riche aussi bien au niveau historique que technique. Les conseillers vont être destinataire de ce dossier d'étude.

XI – POINT DOSSIER : MARCHE PUBLIC POUR LES ASSURANCES

Suite à la mise en concurrence des contrats d'assurance, M. Le Champion fait part au Conseil d'un gain de 30 000 € (12 000 € au lieu de 42 000) sur les primes à compter du 1^{er} janvier 2021.

XII - INFORMATION : VENTE CARTE KIOSK A LA MEDIATHEQUE

Depuis le 26 août, 457 cartes Kiosk Agglo ont été délivrées à la médiathèque.

XIII - INFORMATION : REPAS DES AINES

Après consultation des orientations prises dans des communes voisines, le repas des aînés sera reporté.

M. le Maire précise qu'une réflexion est en cours pour éventuellement mettre une autre modalité en place dans le respect des règles sanitaires.

XIV QUESTIONS DIVERSES

M. Cailliez demande quelles sont les contraintes sanitaires pour la location de salles.

M. le Maire répond que conformément aux exigences de la Préfecture, une annexe sanitaire des règles a été ajoutée au contrat. Les soirées dansantes sont interdites pour éviter les manquements aux règles sanitaires. Il convient d'être prudent et de communiquer sur les protocoles.

La séance est levée à 22h.